APPUI A LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS SCOLAIRE DE SANTE (CSS)

****

GUIDE PRATIQUE

Introduction

La pandémie du VIH/SIDA est un fléau qui handicape le développement des pays. Avec un taux de prévalence de 1,3%[1], le Mali se classe parmi les pays moyennement touchés. Pour rabaisser davantage ce taux, les autorités maliennes ont entrepris différentes actions relatives à la prévention et à la lutte contre le fléau, notamment l'élaboration d'un programme national de prévention et lutte contre le VIH/SIDA et la création d'un haut commissariat en charge de la prévention et lutte contre le VIH/SIDA directement rattaché à la Présidence de la République.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, un programme national de prévention et lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire a été conçu par les autorités scolaires avec la participation de tous les acteurs sociaux.

Pour contribuer à la mise en œuvre de ce programme, l'AADeC a initié diverses actions, notamment l'organisation et la conduite des séances de sensibilisation et d'information sur le VIH/SIDA en milieu scolaire, la création des points de vente de préservatifs, la réalisation des émissions radiophoniques, la formation des enseignants et élèves sur la pandémie et la mise en place des clubs scolaires de santé.

Le présent guide décrit la finalité et les objectifs des clubs de santé scolaire d'une part, et d'autre part, le processus de leur mise en place et fonctionnement.

1. Finalité des clubs de santé scolaire

L'objectif visé par la mise en place des clubs de santé scolaire est de contribuer significativement à la promotion d'un environnement éducatif sain et assaini, à travers la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA.

[1] EDSM IV, 2006

2. Objectifs

Les clubs scolaires de santé ont pour objectifs de :

- Organiser les élèves pour une réponse locale face au VIH/Sida
- Développer le sens de responsabilité chez les élèves par rapport aux problèmes de santé
- Contribuer à la promotion des comportements favorables à la prévention et la lutte contre le VIH/Sida en milieu scolaire

3. Mise en place d'un club de santé scolaire

Le club de santé scolaire est une stratégie qui vise à rapprocher davantage les soins promotionnels et préventifs de la population scolaire, qui en est l'acteur et le bénéficiaire. Il constitue un « instrument » qui favorise l'éducation comportementale entre paire, donc brisant tout tabou lié aux messages de sensibilisation sur le VIH/Sida.

Cette stratégie de « paire éducation scolaire » se traduit par la mise en place d'un comité au sein de l'établissement scolaire. Le comité se charge de la promotion de la santé au sein de l'école. Les élèves qui constituent le noyau central du club sont encadrés par un enseignant expérimenté dans l'initiation et la mise en œuvre des activités promotionnelles de prévention et lutte contre le VIH/Sida.

Le principe fondamental qui sous tend la vie du club est la participation active de l'élève au processus de gestion de tout problème de santé à l'école : c'est-à-dire du diagnostic à sa résolution finale. C'est pourquoi l'approche enfant pour enfant sera privilégiée comme démarche à la résolution des problèmes.

Pour sa mise en place, il serait important d'observer les démarches ci-dessous :

- Une large campagne de sensibilisation des differents acteurs (enseignants, élèves, CGS, directeurs d'écoles, autorités communales et administratives)

- La mise en place d'un comité restreint d'élaboration des textes statutaires (règlement intérieur)
- La tenue d'une assemblée générale d'adoption du règlement intérieur et de mise en place du bureau exécutif du club pour une durée d'une année scolaire.
- Le partage du règlement intérieur en AG (information sur les séquences des rencontres, les rôles et responsabilité de chaque membre, ….)
- L'élaboration d'un plan d'action opérationnel et dépôt d'une copie à la Direction de l'école

4. Composition et organisation d'un club scolaire de santé scolaire

Le club est mis en place par la direction de l'école et le CGS avec l'appui des partenaires techniques et financier au besoin.

Le bureau d'un club de santé scolaire doit être composé généralement de :

Deux enseignants de chaque école, s'il s'agit d'un club regroupant plusieurs écoles ;

Deux élèves par classes (un garçon et une fille) de la 4ème à la 6ème année, ou à la 9ème année au cas s'il y a un second cycle.

Le bureau est mis en place pour une année scolaire, renouvelable deux fois au maximum. Le bureau se réunit tous les mois pour faire le bilan des activités. Spécifiquement, il s'occupe de :

- L'élaboration d'un plan d'action trimestriel ;
- L'assistance dans ses activités par des sous groupes de travail (SGT) selon le besoin :

Exemple : Sous groupe de jardinage, sous groupe nettoyage de la cour, sous groupe sensibilisation etc.).

- La coordination de tous les élèves pour leur faire participer à ces sous groupes de travail de façon bien organisée.

En outre, les enseignants membres des clubs de santé scolaire sont chargés de la formation des élèves sur les thèmes spécifiques qui seront développés, ils peuvent au besoin recourir aux spécialistes de la santé (par exemple le médecin du centre de santé quant il s'agit de développer un thème en rapport avec les signes pathologiques du VIH/Sida ou du paludisme).

Le Directeur de l'école est l'autorité de tutelle du club, il s'assure de la bonne marche des activités du club et prends toutes les dispositions utiles avec le club pour débloquer les obstacles.

Le CGS de l'école désigne en son sein un membre qui sera le chargé de la santé scolaire. Cette personne coordonne les actions entre le club et le CGS, il participe à la vie du club.

5. Rôles et responsabilités des membres du club de santé scolaire

- Le club de santé scolaire veille sur l'état de santé des élèves de l'école. A cet effet, il met en place un support de suivi de la santé des élèves, qu'il tient régulièrement ;
- Le club veille sur l'état des infrastructures scolaires et initie des actions pour leurs entretiens ;
- Le club organise des activités promotionnelles à l'école (ex : nettoyage des latrines, balayage des salles de classe, de la cour de l'école, plantation d'arbre, jardinage, etc.)
- Le club mène des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation ;
- Le club entreprend des démarches auprès d'autres personnes ressources pour contribuer à la promotion de la santé à l'école.